

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ABLON-SUR-SEINE

Date de convocation : 3 février 2022

Date d'affichage : 3 février 2022

Nombre de conseillers : en exercice /\_29\_/ présents /\_23\_/ votants /\_29\_/

### L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, LE DIX FÉVRIER

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Éric GRILLON, Maire.

Présents : É GRILLON, J.-B. PAUL, L. ANQUETIN, P. ROUYER, L. FORICHON, C. BEUDIN, P. DOUWES, N. MONZON, M. FERNANDEZ, G. BORRELLY, J. BUISINE, D. GONÇALVES, C. MOYNIÉZ, C. TIPHINEAUD, M. GRIMONT, P. QUÉRO, T. BAYRAK, M. LE GOFF, V. MOREAU, D. ASSO, V. BAYOUT, M SEMADENI, C. CONTAMIN.

Absents représentés :	C. QUÉRO	procuration à	C. BEUDIN
	É. BIANAY-BALCOT		É. GRILLON
	A. QUEIJO		C. TIPHINEAUD
	S. JUGAL		T. BAYRAK
	M. ALOUI		P. DOUWES
	S. SABLITCH		L. ANQUETIN

Secrétaire de séance : Jean-Bernard PAUL est désigné, à L'UNANIMITÉ, par le Conseil municipal.

---

### OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL – D.S.I.L. 2022 – TRAVAUX DE RÉNOVATION THERMIQUE DU GYMNASÉ PIERRE-POUGET

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier ses articles L. 2334-32 à L. 2334-39, L. 2522-1 ainsi que R. 2334-19 à R. 2334-42,

**VU** la loi de finances pour 2021, précisant les projets destinés à être soutenus,

**VU** le décret n°99-1060 du 16 décembre 1999 relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissement,

**VU** l'avis de la Commission Ressources en date du 8 février 2022,

REÇU EN PREFECTURE

le 22/02/2022

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-094-219400017-20220210-20220210\_00

**CONSIDÉRANT** la volonté de la Municipalité d'entreprendre les travaux d'isolation thermique du gymnase Pierre-Pouget.

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Laurent FORICHON,**

**Le Conseil municipal,**

**Après en avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ,**

**SOLLICITE** le soutien financier de l'État à hauteur de **427 557.13 €** soit 60 % du montant hors taxe de cette opération, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local de l'exercice 2022 pour la réalisation de cette opération.

**DIT** que le coût global de l'opération de travaux de rénovation thermique du gymnase Pierre-POUGET est estimé à **712 595.21 € H.T.**

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel suivant :

Nature	Taux de subvention	RECETTES	DEPENSES
		Montant H.T.	Montant H.T.
D.S.I.L 2022	60 %	427 557.13 €	712 595.21 €
Solde (autofinancement)	40 %	285 038.08 €	
<b>TOTAL H.T.</b>	<b>100 %</b>	<b>712 595.21 €</b>	<b>712 595.21 €</b>
<b>T.V.A 20 %</b>			<b>142 519.04 €</b>
<b>TOTAL T.T.C</b>			<b>855 114.25 €</b>

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette demande.

**PRÉCISE** que la présente délibération sera transmise à :

- Madame la Préfète du Val-de-Marne
- Monsieur le Trésorier Principal d'Orly

**CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.**

Fait à Ablon-sur-Seine, le 21 février 2022

M. le Maire d'Ablon-sur-Seine serait obligé envers Mme la Préfète de bien vouloir porter à sa connaissance s'il a l'intention de déférer la présente décision devant la juridiction compétente.

*Date départ préfecture le*

*Certification exécutoire le*

*Date d'affichage le*

*Conseil municipal du 10 février 2022*

Éric GRILLON  
Maire d'Ablon-sur-Seine



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa notification et / ou publication.

REÇU EN PREFECTURE

le 22/02/2022

Application agréée E-legalite.com